



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif**

---

Séance ordinaire du mercredi 19 mars 2008

Résolution: CE08 0471

---

Vu la résolution CA08 24 0086 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 29 février 2008 ;

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) » situé au 1650, avenue Cedar afin de permettre l'aménagement du Centre universitaire de santé McGill et d'en recommander son adoption à une séance ultérieure ;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter comme premier projet de règlement le « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) » situé au 1650, avenue Cedar, afin de permettre l'aménagement du Centre universitaire de santé McGill, et de recommander l'adoption à une séance ultérieure d'un second projet de règlement susceptible d'approbation référendaire, conformément à la loi ;
- 3- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi ;
- 4- de soumettre également à l'Office de consultation publique de Montréal les incidences du Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) sur le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) – (modification du Document complémentaire au Plan d'urbanisme visant à y introduire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal) adopté en vertu de la résolution CM08 0114 (dossier 1081183001);
- 5- de soumettre au conseil municipal, lors de l'adoption du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - (modification du Document complémentaire au Plan d'urbanisme visant à y introduire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal), suite à la consultation publique, les modifications appropriées à ce projet de règlement pour permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 1650, avenue Cedar (Hôpital général de Montréal).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1084400014  
/lt

Frank ZAMPINO

Président du comité exécutif

Colette FRASER

Greffière adjointe

Signée électroniquement le 2 avril 2008